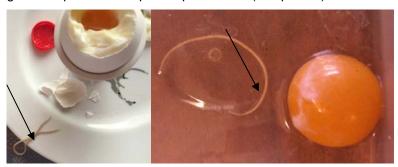


UN VER DANS L'OEUF – CAUSES ET MESURES À PRENDRE

1. Un ver dans l'œuf – une cause de réclamation des clients

Même si le fait est très rare, il peut arriver qu'on retrouve un ascaris dans un œuf (voir photos). Pour le consommateur qui découvre un de ces vers dans un œuf cru ou cuit, c'est absolument répugnant et le plus souvent également inquiétant. Cela déclenche naturellement des réclamations et des questions critiques de la part des acheteurs d'œufs.

En Suisse, on ne dispose malheureusement pas de données fiables concernant la fréquence de ces cas. Mais au vu du nombre d'œufs vendus et des retours d'information des négociants d'œufs, on peut présumer qu'il s'agit d'un phénomène rare. Il y a toutefois des indices d'une augmentation de cas au cours des dernières années, ce qui pourrait être en relation avec l'augmentation de la garde en plein air des poules pondeuses (voir point 5).



Photos: Un ascaris dans l'œuf

2. Comment cela peut-il se produire?

En cas de réclamation, il s'agit tout d'abord d'expliquer au consommateur d'œufs ce phénomène naturel que l'on ne peut malheureusement pas éviter à 100%.

Comme c'est le cas chez les autres espèces d'animaux de rente et d'animaux domestiques, l'infestation par les vers intestinaux est assez fréquente chez les poules. Chez la poule, une particularité anatomique fait que ces hôtes de l'intestin peuvent également parvenir dans l'œuf: le cloaque de la poule sert de sortie commune à l'intestin et aux organes de ponte (oviducte, utérus). La protubérance de la paroi du vagin lors de la ponte de l'œuf empêche certes l'œuf d'être en contact direct avec le cloaque et/ou avec les fientes. Mais pour l'ascaris, qui est doté d'une bonne mobilité, il est possible de passer directement de l'intestin dans les organes de ponte dans lesquels il peut remonter et se loger durant le processus de la formation de l'œuf. Il va ensuite se retrouver enfermé dans la coquille qui se forme petit à petit autour du vitellus et de l'albumen. Dans la littérature, on évoque également la possibilité que l'ascaris puisse traverser la paroi de l'intestin et de l'oviducte et se retrouver ainsi intégré dans le processus de formation de l'œuf.

3. Ce ver est-il contagieux ou dangereux pour l'homme?

Non, il n'y a aucun risque pour l'homme. Les vers intestinaux sont en majeure partie spécifiques à l'espèce et ne sont donc contagieux que pour l'animal hôte. Les ascaris ne constituent pas non plus de risque important pour la santé, contrairement au danger que présente par exemple le ténia du renard. L'ascaris ne se trouve en outre pas à un stade infectieux et meurt dans le blanc d'œuf. Le risque microbiologique est également minime en raison des propriétés antibactériennes du blanc d'œuf, et il est définitivement éliminé lors de la cuisson (habituelle) de l'œuf.

4. Peut-on identifier ces œufs lors du tri de qualité?

Lors du contrôle de qualité, les œufs sont systématiquement mirés afin de pouvoir identifier les éventuels défauts internes de qualité (par ex. grosses taches de sang et de viande, présence de sang dans le blanc d'œuf). Ce processus se fait de manière entièrement automatique dans les grandes installations de tri des œufs, tandis que dans les installations de petite et moyenne taille, les œufs sont mirés à l'œil.

Un ascaris n'est que difficilement voire souvent pas du tout repérable lors du mirage des œufs. Selon la position du ver, les propriétés de réfraction de la lumière du blanc d'œuf font qu'il n'y a pas de formation d'ombre nette. Avec les œufs à coquille brune, il est encore plus difficile d'identifier

Mai 2016 Page **1** (de 2)



une ombre éventuelle (également due aux taches de sang/de viande), car la coquille brune laisse passer moins de lumière.

5. Peut-on empêcher ce problème dans la production?

Il n'est malheureusement pas possible de prévenir l'infestation par les vers intestinaux dans la garde de poules pondeuses. En particulier la garde en plein air respectueuse des animaux, dont près de trois quarts des poules pondeuses profitent en Suisse, augmente le risque de verminose car les œufs de vers peuvent s'accumuler dans la terre du parcours de sortie, ce qui peut conduire à une réinfestation. Contrairement au poulailler et au jardin d'hiver qui sont nettoyés et désinfectés après chaque changement de troupeau, il n'existe pas de méthode utilisable en pratique pour obtenir un parcours de pâturage entièrement indemne de vers.

Les animaux sont régulièrement vermifugés dans la plupart des exploitations qui pratiquent la garde en plein air depuis longtemps déjà. Cela permet de maintenir la pression d'infection à un bas niveau, mais cela ne garantit pas d'avoir des animaux sans vers. On sait également que le degré d'infestation des différents animaux d'un troupeau varie. Même si le degré d'infestation par les vers est faible ou après une vermifugation, il n'est pas possible d'exclure complètement le risque (rare) de trouver des vers dans les œufs.

Les vermifuges autorisés, resp. les résidus éventuels ne constituent aucun danger pour l'homme (il ne s'agit pas non plus d'antibiotiques!). Dans le cadre d'une utilisation responsable des médicaments vétérinaires, il est toutefois disproportionné de vermifuger systématiquement à large échelle les troupeaux de ponte uniquement pour éviter la présence de vers dans les œufs.

6. Mesures à prendre, bonnes pratiques de fabrication

Est-il nécessaire de procéder à un retrait ou à un rappel des produits?

Un ver dans un œuf constitue un cas isolé; il ne faut pas en conclure que d'autres œufs du même troupeau contiennent également un de ces vers. Il n'est donc guère judicieux de retirer, resp. rappeler tous les œufs du troupeau touché et c'est une mesure disproportionnée au niveau économique.

Traitement comme point critique pour la maîtrise?

Le traitement du problème «ver dans l'œuf» comme point critique pour la maîtrise (CCP) dans un concept HACCP, resp. un principe d'autocontrôle n'est pas indiqué pour les raisons suivantes:

- a) il n'y a pas de véritable danger pour l'homme (ni biologique, ni chimique, ni physique);
- b) le problème apparaît rarement et aucune mesure ne permet de le prévenir à 100%;
- c) un CCP exige que des mesures soit prises spécialement pour éliminer le danger objectif qui ne peut toutefois pas être atteint, ni en mirant les œufs, ni en vermifugeant les animaux.

Mesures à prendre, bonnes pratiques de fabrication

Dans le troupeau de provenance d'un œuf contenant un ver, il est assurément indiqué de procéder sans délai à un examen parasitologique des fientes et en général à une vermifugation des animaux au cas où elle n'aurait pas déjà été faite.

Des analyses parasitologiques régulières des fientes ainsi que la décision prise dans les règles de l'art de la vermifugation, resp. de leur réalisation font de manière générale partie des «Bonnes pratiques de fabrication» dans la production d'œufs (en plein air). Il s'agit en premier lieu de la santé des animaux. L'utilisation de vermifuges étant soumise à l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires et devant faire l'objet d'une ordonnance vétérinaire, le concept de lutte doit être discuté avec le/la vétérinaire d'exploitation.

Pour de plus amples informations sur les verminoses chez les poules pondeuses ainsi que sur la manière appropriée de les combattre, vous pouvez consulter deux articles spécialisés de la Revue Aviculture suisse (édition 5/04 et 2/11 → sous http://www.aviforum.ch/fr/Consei_489.asp > Santé, hygiène > Poules pondeuses) ainsi que le chapitre correspondant dans le classeur «Aviculture» (peut être demandé auprès d'Aviforum).

Andreas Gloor, Aviforum, méd. vét. Karin Kreyenbühl, Geflügel- & Vogelpraxis, Wohlen et Prof. Dr méd. vét. Richard Hoop, NRGK, Zürich

Page **2** (de 2) Mai 2016